

AROPA 49

FLASH INFO juillet 2023

Chers Adhérents
Chères Adhérentes

Mon Conseil d'Administration et moi-même, sommes heureux de venir vers vous pour vous faire part de plusieurs informations qui nous l'espérons vous apporterons des renseignements attendus.

Des informations de notre INITIATIV' Retraite National

Des informations de votre INITIATIV' Retraite 49

Des informations de nos partenaires etc.....

En vous souhaitant une bonne lecture

Cordialement

Le Président et son Conseil d'Administration



Le 10 Mai 2023 Les responsables de la MSA ,le Responsable d'INITIATIV' Retraite Régional, des Membres du Conseil d'Administration INITIATIV' Retraite 49 se sont réunis au Siège Social de la Mutualité Sociale Agricole à BEAUCOUZÉ, pour des échanges enrichissants et la signature du renouvellement de notre partenariat.

Vous pouvez voir en haut de cette photo de droite à gauche les personnes debouts : la directrice : Mme GUEGADEN- MOREAU , la Présidente: Mme GAUTIER et les deux adjoints : Mme Céline GASTINEAU et Mr Pascal FOURNIER.

En bas : Mme SAINT-GILLES secrétaire, Mr HUCHET, Mr BOURMANCE, Mr FOIN Président, Mr GUILLAMOT Responsable Régional.

Actions de prévention menées sur le département de Maine-et-Loire

Second semestre 2023

Atelier Vitalité 6 séances	Atelier PEPS Eurêka 10 séances	Atelier Nutrition 6 séances	Atelier Cap Bien-être 4 séances
Anjou Bleu Communauté Ombree d'Anjou Mairie <i>Mardi de 9h30 à 12h 12 septembre au 17 octobre</i>	Angers Loire Métropole Angers CCAS <i>Jeudi de 9h30 à 12h 21 septembre au 7 décembre</i>	Agglomération du Choletais Saint-Léger-sous-Cholet Centre social Ocsigène <i>Jeudi de 9h30 à 12h 7 septembre au 12 octobre</i>	Loire Layon Aubance Rochefort-sur-Loire CCAS <i>En cours de planification</i>
Anjou Loir et Sarthe Tiercé CCAS <i>En cours de planification</i>	Loire Layon Aubance Terranjou Centre social "Les Coteaux-du-Layon" <i>Vendredi de 14h à 16h30 22 septembre au 8 décembre</i>	Anjou Bleu Communauté Saint-Martin-du-Bois Maison de santé <i>Jeudi de 9h30 à 12h 9 novembre au 14 décembre</i>	
Baugeois Vallée Mazé-Milon Mairie <i>Mardi de 14h à 16h30 12 septembre au 17 octobre</i>	Mauges Communauté Montrevault-sur-Evre CCAS <i>Mardi de 9h30 à 12h 26 septembre au 19 décembre</i>	Angers Loire Métropole Longuenée-en-Anjou CCAS <i>Lundi de 14h à 16h30 4 septembre au 16 octobre</i>	
Agglomération du Choletais Cernusson Centre social "Au coin de la rue" <i>Jeudi de 14h à 16h30 7 septembre au 12 octobre 2023</i>	Saumur Val-de-Loire Allonnes France Service <i>Jeudi 9h30 à 12h 28 septembre au 14 décembre 2023</i>	Anjou Loir et Sarthe La Chapelle-St-Laud Communauté Communes <i>Lundi de 10h à 12h30 4 septembre au 9 octobre</i>	
Vallées du Haut Anjou Val d'Erdre-Auxence CCAS <i>Lundi de 14h à 16h30 11 septembre au 16 octobre</i>	Vallées du Haut Anjou Le Lion d'Angers CIAS <i>En cours de planification</i>	Saumur Val-de-Loire Gennes-Val-de-Loire Mairie <i>En cours de planification</i>	
Saumur Val-de-Loire Doué-en-Anjou CCAS <i>Jeudi de 14h à 16h30 11 septembre au 19 octobre</i>			

Instants Santé	Numérique	Atelier Equilibre (PIED)
Angers Loire Métropole Beaucazoué <i>Lundi 4 au jeudi 7 septembre</i>	<i>En cours de planification</i>	Vallées du Haut Anjou Les Hauts-d'Anjou CIAS <i>En cours de planification</i>
Loire Layon Aubance Chemillé-Melay <i>Jeudi 26 octobre</i>		

Le réseau de notre Association défend le pouvoir d'achat des retraités en leur proposant des avantages exclusifs à découvrir dans les rubriques Avantages et services ci-dessous.

INITIATIV' Retraite vous accompagne pour bien préparer et bien vivre votre retraite. Des conventions ont été signées entre la Fédération ou les associations

INITIATIV' Retraite et les partenaires suivants

- des banques
- des contrats d'assurances "complémentaires santé"
- des organismes de Conseil financier
- un système de télé-surveillance sécurisant le maintien à domicile
- des tours-opérateurs pour les séjours en vacances
- Butterfly carte de réductions multi-enseignes
- des commerces de proximité
- des producteurs locaux et des viticulteurs, producteurs de grands crus.



LA CANICULE

EVITER LES EXPOSITIONS à la CHALEUR , les horaires de sorties à privilégier sont avant 11 heures et après 21 heures rester surtout à l'ombre porter de vêtements légers, amples en coton de préférence de couleur claire , sans oublier un chapeau d'été.

Il faut boire beaucoup d'eau et toute la journée afin d'éviter la déshydratation.(1 à 2 litres par jour)

Eviter les boissons alcoolisées. Et trop sucrées.

Manger beaucoup de fruits des salades, sans oublier les aliments solides pour recharger l'organisme de sels minéraux.

Dans la maison, les volets et les rideaux doivent être fermés par contre le matin, le soir et la nuit dès que la chaleur baisse il ne faut pas hésiter de tout ouvrir et faire des courants d'air.

Prendre des douches fraîches sans se sécher.

PRENEZ BIEN SOIN DE VOUS !

EN CAS DE PROBLEME APPELEZ LE 15

Qu'est-ce que le service "CESU, avance immédiate" ?

J'emploie une aide à domicile et j'ai entendu parler d'un nouveau service d'avance immédiate du crédit d'impôt. J'aimerais en savoir plus".

Depuis janvier 2022, l'Urssaf propose un nouveau service, gratuit et 100 % dématérialisé pour les particuliers ayant recours aux services à la personne.

Si vous êtes un particulier, que vous employez directement un salarié à domicile, un jardinier ou une femme de ménage par exemple, et le déclarer via le Cesu, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 50 % qui vous est versé l'année suivante.

Désormais depuis janvier 2022, le nouveau service "Cesu Avance immédiate", vous permet d'obtenir le versement de votre crédit d'impôt en temps réel.

En effet, dans le but de simplifier vos démarches et d'éviter l'avance de trésorerie, votre crédit d'impôt de 50 % est automatiquement déduit de vos dépenses. Cela signifie qu'au moment de votre déclaration mensuelle, vous ne payez plus que votre reste à charge

Concrètement, aujourd'hui, si lors de votre déclaration vous dépensez 200 euros pour une aide à domicile, avec l'avance immédiate le coût sera de 100 euros.

Alors comment en bénéficier ?

C'est très simple. Connectez-vous à votre compte en ligne sur cesu.urssaf.fr, puis rendez-vous à la rubrique "Mon avantage fiscal" de votre tableau bord et cliquez sur "Activer l'avance immédiate de crédit d'impôt". A savoir, vous devez avoir préalablement activé Cesu +.

Ce service proposera également de nouvelles fonctionnalités pour simplifier la vie des utilisateurs.

En effet, avec l'Avance immédiate vous pourrez visualiser en temps réel le montant de crédit d'impôt consommé ainsi que le montant encore disponible pour l'année en cours. A chaque déclaration vous constatez immédiatement le gain de trésorerie réalisé.

Tous les particuliers employeurs sont-ils concernés par ce nouveau service ?

Ce service est disponible pour l'ensemble des activités des services à la personne, à l'exception de la garde d'enfants. Pour le moment, les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, de la Prestation de Compensation du Handicap ou de Cesu préfinancés ne sont pas concernés.

En résumé :

- son crédit d'impôt en temps réel, sans attendre l'année suivante,
- plus d'avance de trésorerie,
- facilite la gestion de son budget et permet de visualiser la consommation de son crédit d'impôt.

Source INC (Institut National de la Consommation)

Président : M. François FOIN Portable. 06 27 99 02 82 Secrétariat : Mme Janine SAINT GILLES

tél. 02 44 25 11 33 -- 158 rue Grand Douzillé – 49000 ANGERS

E-MAIL aropamaineetloire@gmail.com